

AVIS CESEC N°2018-47¹

Relatif au

Plan d'Investissement des Compétences (PIC)

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine 20 juillet par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse *au Plan d'Investissement des Compétences (PIC)* ;

Après avoir entendu Madame Stéphanie GUIBBANI, service de la formation professionnelle, Direction de la formation professionnelle ;

Sur rapport de Madame Louise NICOLAI, pour les sections « économique, sociale et prospective », « culture, langue corse et éducation » et « environnement et cadre de vie » ;

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 24 juillet à Ajaccio,**

Prononce l'avis suivant

Le Conseil Exécutif de Corse, dans le cadre d'une politique territoriale globale relative à l'éducation et à la formation, a fait de l'orientation et de la formation tout au long de la vie, un des leviers d'une insertion durable choisie. La mise en œuvre de cette stratégie, approuvée par l'Assemblée de Corse à l'automne 2017, à travers le CPRDFOP (contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelles), passe par la réalisation de trois objectifs :

- Améliorer la connaissance en emploi et en compétence des territoires ;
- Optimiser et adapter l'offre de formation pour mieux répondre aux besoins identifiés ;
- Garantir d'un parcours de qualité pour tous les publics par l'orientation et la formation tout au long de la vie.

¹ A l'unanimité des suffrages exprimés

L'enjeu étant important, il paraît nécessaire, de formuler des propositions de transformations, d'innovations, d'expérimentations afin de modifier les politiques et les outils de la formation professionnelle en les plaçant au plus près des besoins de nos territoires. L'objectif affiché du Grand plan d'investissement est de constituer une société des compétences ; à cet effet, il est proposé un Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC), en vue de former et d'accompagner un million de demandeurs d'emploi et un million de jeunes peu qualifiés et éloignés du marché du travail. Le PIC, sera déployé sur cinq années, constitue une opportunité financière pour notre collectivité. Il permettra de soutenir le financement des parcours de formation aux publics peu qualifiés et d'engager une profonde transformation des compétences au service de la compétitivité et de l'emploi.

Le PIC a vocation à être piloté au plus près des besoins des entreprises et des territoires, avec l'objectif d'une meilleure fluidité du parcours et de la simplification des procédures. Il doit permettre de promouvoir les expérimentations, leur évaluation, leur capitalisation et devra être évalué afin de mesurer l'efficacité de ses investissements.

Le PIC comporte deux phases :

- La première est un amorçage sous forme d'une convention financière pour l'année 2018 qui fait l'objet du présent rapport ;
- La seconde définit un pacte territorial d'investissement dans les compétences pour la période 2019-2022 qui doit être élaboré dans les prochains mois.

Les axes d'intervention qui permettront la mise en œuvre du plan d'Investissement des Compétences sont pour l'essentiel - d'une part la programmation des actions de formation mises en œuvre par l'AFPA et d'autre part, la mise en place d'une programmation par le biais d'une commande publique. Les actions de l'école de la deuxième chance seront également prises en compte dans l'atteinte de nos objectifs. Les outils permettant de lever les freins à la formation seront mobilisés : avec une mise en place d'un plan de communication, la mobilisation des acteurs du service public territorial de l'orientation, l'aides à la mobilité et l'aide à l'hébergement...

Le rôle de la CDC sera essentiel, car elle devra veiller à faciliter l'accès à la formation pour les publics les plus en difficultés. Dans un environnement nécessitant une adaptation et une innovation permanente, le PIC constitue un levier offrant les capacités d'un bénéfice maximal pour l'avenir de notre jeunesse et de la Corse. Une stratégie globale a été élaborée pour laquelle permettant de formaliser un ensemble d'outils financiers mais aussi une ingénierie en vue de forger des objectifs qualitatifs au service d'un réel accroissement des compétences insulaires.

Le CESEC prend acte de la poursuite de l'application du Plan d'investissement des compétences. Les conseillers s'interrogent sur les débouchés du dispositif qui seraient sensés contribuer à pouvoir aussi diminuer les statistiques du chômage tout en faisant progresser la formation professionnelle.

Les membres du CESEC approuvent les mesures mises en place permettant de lever les freins inhérents à la mobilité, à l'hébergement et à la problématique des publics venant des zones rurales.

Le CESEC souhaiterait connaître dans le cadre du contrôle et du suivi des opérations, la composition du comité de pilotage constitué à cet effet.

Le CESEC donne un avis favorable au dispositif qui lui est présenté, pour sa convention financière de 2018 et pour son pacte territorial d'investissement dans les compétences s'étendant de de 2019 à 2022, permettant ainsi de décliner le plan d'investissement dans les compétences (PIC).

Le Président du CESEC,



Paul SCAGLIA